



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION - RODRIGUE - POUR 5 AGENTS DE
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-21-391
EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que l'organisme de formation Rodrigue représenté par Monsieur VERGNON Sébastien, Directeur Général, dont le siège social est situé au 2 rue des Tartres – 95110 Sannois, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation au logiciel de billetterie de cinq agents le 21 octobre 2021, pour une dépense de 552 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme de formation Rodrigue, pour la formation au logiciel de billetterie de cinq agents de la Ville de Vincennes, le 21 octobre 2021, pour une dépense de 552 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211109-lmc1H9043H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/11/2021 Date de Publication : 09/11/2021 |
|---|